



Rapport du Conseil communal relatif à la validation des comités des assemblées villageoises

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Selon la convention de fusion (art. 2.10) et le règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017, les citoyen·ne·s des anciennes communes peuvent s'organiser en assemblées villageoises. Chaque habitant·e peut participer aux délibérations de l'assemblée villageoise de son domicile, indépendamment de sa qualité d'électeur·trice.

Au niveau du RGC, l'art. 2 précise que l'assemblée villageoise élit son comité pour la représenter au sein des organes communaux.

L'art. 119 RGC quant à lui donne le principe de validation : « Le Conseil général entérine l'élection des comités des assemblées villageoises de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus ».

Au vu de ces éléments, nous vous prions de bien vouloir valider, par arrêtés, les comités élus pour les assemblées villageoises de Fresens, Gorgier-Chez-le-Bart, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus.

La Grande Béroche, le 9 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL	
Le président,	Le chef du dicastère,
Thierry Pittet	Hassan Assumani



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Fresens

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,
vu le règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Selon l'art. 2 du règlement général de commune du 11 décembre 2017, le Conseil général valide la nomination du comité de l'assemblée villageoise de Fresens.

Art. 2 : Ce comité est constitué des personnes mentionnées sur la liste ci-dessous, avec désignation de leur fonction.

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	ADRESSE	
Président	MAGNIN Marc-André	Vy d'Etra 11	2027 Fresens
Vice-président	BESSION Olivier	Sur l'Arcie 8	2027 Fresens
Secrétaire	JONER Mélodie	Vy d'Etra 9	2027 Fresens
Trésorière	CORTHAY Anne-Marie	Chemin du Muret 10	2027 Fresens
Membres	ZWAHLEN Philippe	Rue du Vieux-Puits 10	2027 Fresens
	ZWAHLEN Stéphane	Chemin des Reussilles 8	2027 Fresens
	HIRSBRUNNER Thérèse	Sur l'Arcie 8	2027 Fresens

Art. 3 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

La Grande Béroche, le 28 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président, Le secrétaire,
Jean Fehlbaum Patrick Ginggen



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier – Chez-le-Bart

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,
vu le règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Selon l'art. 2 du règlement général de commune du 11 décembre 2017, le Conseil général valide la nomination du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier – Chez-le-Bart.

Art. 2 : Ce comité est constitué des personnes mentionnées sur la liste ci-dessous, avec désignation de leur fonction.

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	ADRESSE	
Président	PRINCIPI Daniel	Rue de la Foulaz 18	2025 Chez-le-Bart
Vice-présidente	BRUNNER Sonja	Rue des Cerisiers 10	2023 Gorgier
Trésorier	ROTH Sylvain	Rue du Centre 5	2023 Gorgier
Membres	BACHMANN Manuela	Rue des Pinsons 8	2023 Gorgier
	SCHMUTZ Micaël	Rue de la Cour 11	2023 Gorgier

Art. 3 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

La Grande Béroche, le 28 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président, Le secrétaire,
Jean Fehlbaum Patrick Ginggen



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Montalchez

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu le règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Selon l'art. 2 du règlement général de commune du 11 décembre 2017, le Conseil général valide la nomination du comité de l'assemblée villageoise de Montalchez.

Art. 2 : Ce comité est constitué des personnes mentionnées sur la liste ci-dessous, avec désignation de leur fonction.

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	ADRESSE
Président	LONGARETTI Jérôme	Les Prés-Juniers 2 2027 Montalchez
Vice-président	GUILLAUME Patrick	Rue de l'Ancienne-Poste 1 2027 Montalchez
Secrétaire	BURGAT Pierre-Alain	Les Prés-Juniers 1 2027 Montalchez
Trésorière	CRÉTIGNIER Mariève	Chemin de Cheseaux 4 2027 Montalchez
Membre	RAYMONDAZ Christian	La Prise-Pernet 3 2027 Montalchez

Art. 3 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

La Grande Béroche, le 28 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président, Le secrétaire,
Jean Fehlbaum Patrick Ginggen



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,
vu le règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Selon l'art. 2 du règlement général de commune du 11 décembre 2017, le Conseil général valide la nomination du comité de l'assemblée villageoise de Saint-Aubin-Sauges.

Art. 2 : Ce comité est constitué des personnes mentionnées sur la liste ci-dessous, avec désignation de leur fonction.

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	ADRESSE	
Présidente	PELLIER Patricia	Chemin des Pêcheurs 5	2024 St-Aubin-Sauges
Vice-président	ATILA Songül	Avenue de Neuchâtel 1	2024 St-Aubin-Sauges
Secrétaire	GUILLET Delphine	Chemin du Haut 2	2024 St-Aubin-Sauges
Trésorier	REYNAUD Claudio	Chemin de la Sagne 34	2024 St-Aubin-Sauges
Membres	AEGERTER Carine	Rue du Débarcadère 12	2024 St-Aubin-Sauges
	ROSHARDT Jean	Rue de la Fontanette 38	2024 St-Aubin-Sauges

Art. 3 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

La Grande Béroche, le 28 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président, Le secrétaire,
Jean Fehlbaum Patrick Ginggen



Arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Vaumarcus

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu le règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Selon l'art. 2 du règlement général de commune du 11 décembre 2017, le Conseil général valide la nomination du comité de l'assemblée villageoise de Vaumarcus.

Art. 2 : Ce comité est constitué des personnes mentionnées sur la liste ci-dessous, avec désignation de leur fonction.

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	ADRESSE	
Présidente	MONTAVON Raquel	Clos du Château 9	2028 Vaumarcus
Secrétaire	WOLFER Amandine	La Prise Marthe 4	2028 Vaumarcus
Trésorière	ZWAHLEN Isabelle	Route du Camp 2	2028 Vaumarcus

Art. 3 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

La Grande Béroche, le 28 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président, Le secrétaire,
Jean Fehlbaum Patrick Ginggen